



1) Prélude

- Présentation

Le Championnat de France de Shôgi est un tournoi annuel où le vainqueur obtient le titre de Champion de France 201x.

Pour cette raison, l'organisation du championnat de France de shôgi est soumis à validation par le conseil d'administration de la Fédération Française de shôgi. De plus, le nom de l'événement est « Championnat de France de Shôgi », aucune modification (par exemple relative à la présence d'un sponsor) ne pourra être apportée à cette dénomination.

L'organisateur se doit de respecter l'ensemble des consignes énoncées dans ce document.

- Dossier de candidature et planning

Le Championnat de France de shôgi est organisé par un Club affilié à la FFS ou par un joueur licencié à la Fédération Française de Shôgi.

Un appel à candidatures aux clubs membres est organisé afin de recueillir les candidatures d'organisation.

Il est conseillé d'utiliser le modèle de dossier de candidature réalisé par la FFS. Vous pouvez faire la demande par mail à bureau@shogi.fr.

Les dossiers de candidature doit-être envoyé à bureau@shogi.fr à partir du 1^{er} janvier.

Le dossier doit proposer l'organisation du Championnat de France de Shôgi entre le 1er juillet et le 31 novembre 201x.

La Fédération Française de Shôgi peut valider un dossier avant la date de délibération qui à lieu fin avril.

2) Participation au Championnat de France de Shôgi

.2.a) Condition de participation

Le championnat de France individuel est ouvert à tous les joueurs français licenciés à la Fédération Française de Shôgi. Les joueurs peuvent se licenciés le jour même.

.2.b) Limitation éventuelle du nombre de participants

Un système de préinscription doit être mis en place et doit-être consultable sur demande. C'est à l'organisateur de gérer la liste des pré-inscriptions.

Le nombre maximum N_0 de joueurs participant au Championnat de France sera précisé par l'organisateur en fonction de la capacité logistique et les normes de sécurité de la salle de tournoi.

Si le nombre de joueurs inscrits le jour du tournoi devait être supérieur à N_0 ou à 2^R avec R le nombre de rondes du tournoi :

- Les joueurs non pré-inscrits ou les joueurs pré-inscrits en derniers se verront refuser la participation au CdF, afin de respecter le nombre maximum de N_0 participants.
- Parmi les joueurs non pré-inscrits, nous privilégieront les joueurs avec le plus fort ELO.
- Les joueurs non pré-inscrits ou pré-inscrits les derniers se verront refuser la participation au CdF, afin de respecter le nombre maximum de 2^R participants



En cas d'affluence des pré-inscriptions, l'organisateur devra se rapprocher de la FFS, afin de modifier le format pour respecter la contrainte de 2^R participants.

3) **Déroulement du Championnat**

.3.a) Formule – nombre de rondes

La durée du Championnat de France sera comprise entre deux et trois jours. La structure en deux jours est recommandée. Les appariements sont réalisés à l'aide du système suisse en N rondes. Le club candidat à l'organisation précisera le nombre de rondes N :

- $6 \leq N \leq 8$ pour un Championnat en 2 jours.
- $7 \leq N \leq 10$ pour un Championnat en trois jours.

.3.b) Cadences

Elles sont précisées par l'organisateur lors de l'annonce du championnat.

La cadence doit être une cadence homologuée par la FESA. Il faudra privilégier les cadences de 30 min ou 45 minutes avec un temps de byo-yomi de 30 ou 45 secondes.

.3.c) Planning des journées

Le temps prévu en minutes entre chaque début de ronde ne pourra être inférieur à $\frac{4}{3} \times \text{Temps réglementaire} [\text{min}] + \frac{5}{3} \times \text{Temps de byo-yomi} [\text{s}]$.

Pour information, cette formule est basée sur les hypothèses suivantes : (1) partie de 150 « $\frac{1}{2}$ coups » ; (2) consommation du temps réglementaire à la vitesse moyenne du temps de byo-yomi pour chaque $\frac{1}{2}$ coup ; (3) consommation de $\frac{2}{3}$ du temps de byo-yomi pour chaque coup du reste de la partie.

Les organisateurs sont invités à prendre des « marges de sécurité » par rapport à ce temps minimal, en particulier en cas d'événement complexe, ainsi que pour la dernière journée du Championnat (pour que les participants ne « ratent pas le train du retour »).

Par exemple, pour un événement particulièrement complexe comme l'ISF (grand nombre de participants, début simultané de deux tournois, analyses de parties par des professionnels qu'il aurait été malpoli d'interrompre...) 2 h étaient prévus entre chaque ronde de 30 min + 30 sec.

L'organisateur précisera dans son planning l'heure de début et de chaque journée, le début de chaque ronde et de chaque autre temps prévu dans la journée (autres activités, pauses, repas, etc.).

Une plage horaire de 2h doit être prévue avant ou après le repas du samedi soir afin de réaliser l'assemblée générale ordinaire de la FFS.

.3.d) Règles appliqués

Elles sont précisées par le Comité d'Arbitrage, en particulier concernant le Sennichite et le Jishogi.

.3.e) Homologation

Toutes les parties jouées sont comptabilisées pour le classement Elo de la FESA.

.3.f) Classement

Les classements sont établis au nombre de points de parties suivant le barème : gain de 1 point, nul $\frac{1}{2}$, perte 0. Les autres critères de départage sont définis par le comité d'arbitrage.



.3.g) Matériel homologué

Devra correspondre aux prescriptions du comité d'arbitrage (pendules, shogiban, pièces...).

.3.h) Arbitrage

Les règles particulières à l'arbitrage du Championnat de France sont précisées par le Comité d'Arbitrage. Le comité d'arbitrage pourra venir en soutien au club hôte pour réaliser les appariements ou l'arbitrage du CdF.